Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240523-2024_060-DE

# EXTRAIT
# Registre des délibérations du conseil municipal

## SEANCE DU 23 MAI 2024

**Délibération n° 2024/060**

| **OBJET :**<br><br>**Commission Développement Durable et Attractivité.**<br>**Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire** | | |
|---|---|---|
| Date de convocation : **16 mai 2024** | | Nombre de conseillers en exercice : **33** |
| Présents : **25** | Votants : **31** | Date d'affichage ou notification : **06 juin 2024** |

L'an **2024, le 23 mai** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

**Étaient présents : 25**
**M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc – Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.**

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents avec pouvoir : 6**
**M. MEHDI Saïd (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard) – M. BLESS Mathieu (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) - M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir POSER Nicolas).**

**Absents sans pouvoir : 2**
**M. CALMETTES Patrick - Mme PINEL Vanessa.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Mme LEPINAY Marie-Christine a été élue secrétaire.**

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240523-2024_060-DE



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1413-1,

Vu la délibération n°2020/035 en date du 27 juillet 2020 relative à la désignation des membres de la Développement Durable et Attractivité,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, les délégués municipaux à la commission Développement Durable et Attractivité sont désignés par élection de liste dans le respect du principe de la représentation au plus fort reste,

CONSIDÉRANT que consécutivement à la démission de Mme Louisa KAOUANE du conseil municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la commission Développement Durable et Attractivité et de procéder à la désignation d'un nouveau membre,

CONSIDERANT que si la liste dont était issu le membre démissionnaire ne comporte plus de candidat, il faut prendre le suivant sur la liste qui avait obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal, par ordre décroissant du nombre de voix obtenues et jusqu'à épuisement des listes.

Considérant que la liste « Pour Graulhet » est celle qui avait obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal,

Considérant que l'élu suivant à désigner sur ladite liste est M. DURAND Eric,

DÉCIDE

- DE DESIGNER M. DURAND Eric.

- DE PROCLAMER M. DURAND Eric, représentant de la commune à la commission Développement Durable et Attractivité.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Marie-Christine LEPINAY**





« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »